



Licence professionnelle métiers du notariat en alternance 2022-2023

La licence professionnelle métiers du notariat en alternance est un diplôme universitaire et professionnel. Aix Marseille Université et la Faculté de droit et de science politique d'Aix-en-Provence, qui en assurent la responsabilité pédagogique et administrative, ont délégué à l'Institut National des Formations Notariales d'Aix-en-Provence la gestion générale des admissions, des enseignements et des examens. Par suite, les enseignements et les examens se déroulent dans les locaux de l'Institut National des Formations Notariales d'Aix-en-Provence.

Cette licence offre une formation juridique solide, autour des thèmes fondamentaux de la pratique notariale (droit de la famille, droit immobilier, droit des affaires), dans le cœur d'activité de la profession, destinée à l'exercice des fonctions de collaborateur de notaire.

La licence professionnelle est classée au niveau T1 dans la convention collective du notariat qui vise les activités de rédaction ou d'exécution d'actes notariés courants ou des opérations juridiques simples, en exécution des directives générales du notaire et sous le contrôle de celui-ci.

Les titulaires de la licence métiers du notariat peuvent choisir d'entrer dans la vie active et de travailler en office notarial.

Ils peuvent également décider de poursuivre et compléter leur formation, en vue d'une qualification supérieure, en préparant, en une année, en alternance, le Diplôme des Métiers du Notariat.

Accès à la Licence Professionnelle Métiers du Notariat en alternance

L'accès est réservé aux étudiants déjà titulaires d'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur, validées dans un domaine de formation juridique compatible avec celui de la licence métiers du notariat : BTS notariat, L II, DUT, DEUST ...

Il est indispensable de justifier d'un contrat de professionnalisation, d'un CDI ou d'un CDD dans un office notarial pour intégrer cette licence.

Enseignements de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat en alternance

LES UNITES D'ENSEIGNEMENTS :

UE 1- Droit des contrats :

Droit commun des contrats, contrats spéciaux, droit des sûretés

UE 2- Droit patrimonial de la famille :

Le couple, les régimes matrimoniaux, les successions et libéralités

UE 3- Droit immobilier :

Droit des biens, droit de la copropriété, urbanisme et construction

UE 4- Droit des affaires :

Sociétés civiles et commerciales, fonds de commerce, baux commerciaux

UE 5- Droit fiscal notarial :

Fiscalité immobilière, fiscalité des mutations à titre gratuit et onéreux

UE 6- Environnement professionnel notarial :

Organisation du notariat, déontologie et responsabilité notariale, Anglais juridique.

UE 7- Pratique notariale :

Constitution de dossier, demande de pièces, comptabilité notariale, informatique notariale

UE 8- Projet tuteuré :

Projet tuteuré et sa soutenance

UE 9- Stage :

Rapport de stage et sa soutenance

Les enseignements sont dispensés le mercredi après-midi et le jeudi toute la journée, pendant la durée de l'année de formation. Ils sont répartis en cours magistraux et en travaux dirigés. Les enseignements sont regroupés en unités capitalisables, qui recouvrent plusieurs modules correspondant à une matière juridique spécifique.

Les enseignements et les examens sont assurés par des universitaires et des praticiens : notaires, experts-comptables, avocats, etc... La rentrée aura lieu le mercredi 7 septembre 2022, à 13 h 30.

Les enseignements sont dispensés sous le régime de l'alternance. L'étudiant effectue tout au long de l'année un stage rémunéré dans un office notarial, dans le cadre d'un contrat de travail de droit commun (CDD, CDI, ...) ou d'un contrat de professionnalisation.

Le stage fera l'objet d'un rapport de stage présenté par l'étudiant. L'étudiant devra également rédiger un projet tuteuré afin d'affirmer ses capacités d'organisation, de rédaction et de réflexion.

Examens et contrôles des connaissances de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat en alternance

Le règlement d'examen détermine les modalités de la notation de l'ensemble des épreuves de contrôle et d'examen.

Chaque unité d'enseignement est soumise à un examen semestriel.

Le rapport de stage et le mémoire sont soutenus devant un jury.

Inscription dans la Licence Professionnelle Métiers du Notariat en alternance

L'accès en licence professionnelle métiers du notariat en alternance est subordonné à une demande d'admission auprès de l'I.N.F.N. d'Aix-en-Provence, adressée par mail à l'établissement. Les candidats recevront un formulaire accompagné d'une demande de pièces justificatives de leur niveau d'études et de leur stage rémunéré dans un office notarial.

Les demandes sont instruites par la Commission d'admission qui rend sa décision de façon discrétionnaire. Tous les candidats dont le dossier aura été retenu seront convoqués à un entretien devant la Commission d'admission.